



Compte Rendu_Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : Créer un espace indoor pour le roller et la glisse urbaine

Rappel du contexte de la médiation

Texte de l'interpellation initiale déposée le 12/10/2023

Nous, les membres des Yeti's Grenoble Roller Hockey, souhaitons que la ville s'engage dans une véritable politique pour **favoriser la pratique du Roller et de la glisse urbaine en salle**. Notre projet « créer un espace indoor pour le Roller » est arrivé premier au forum des idées du budget participatif car il est porteur de sens : il a réussi à rassembler non seulement les licenciés du club de roller hockey des Yeti's, des citoyens lambda passionnés par cette nouvelle forme de mobilité douce, mais également d'autres associations privées de moyen pour développer leur pratique : roller artistique, roller derby, roller rando, monocycle.

Le club des Yeti's Grenoble possède un sol approprié à une bonne glisse, qu'il est obligé de monter à chaque match de son équipe Elite (2 fois / mois). Le souhait des Yeti's est de pouvoir le poser de façon permanente dans un lieu capable de recevoir du public et de partager son utilisation avec les associations qui en ont besoin, les scolaires et tous les habitants du bassin grenoblois passionnés par la glisse urbaine car il n'y a aucun espace indoor de ce type sur Grenoble.

Nous demandons à la Ville de Grenoble de trouver une **infrastructure adaptée à la pratique du roller et de la glisse urbaine et pouvant recevoir du public**. Nous demandons également un soutien en termes de communication et de visibilité pour faire de Grenoble, ville verte, la capitale où se développe la pratique du Roller et de la glisse urbaine.

Ce sera un lieu favorable au partage, mais aussi à l'insertion des jeunes éloignés de la pratique sportive et bien sûr un lieu d'apprentissage pour les scolaires. Il y a un réel enjeu éco-citoyen à saisir.

Ce projet est soutenu par :
Yeti's Grenoble Roller Hockey
Les patineurs libres
Grenoble Roller
Mono'Gre
Cannibal Marmots

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés, et de rendre compte de cette démarche à travers une synthèse écrite publiée sur le site internet de la Ville.

Calendrier des rencontres

- Première réunion de médiation le 29/02/2024
- Deuxième réunion de médiation le 12/09/2024

Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :

- MENNETRIER Céline, Adjointe aux Sports
- MERIAUX Pierre, Adjoint au Personnel et dialogue social, Immobilier municipal, Stratégie numérique (29/02/2024)
- CRESPIEN Carole, Cheffe de projet Immobilier (29/02/2024)
- LEYSSIEUX Emilie, Chargée de mission à la Direction des Sports
- CHAMBON Pierre Loïc, Directeur de la Direction des Sports de la Ville de Grenoble (12/09/2024)

Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- BASTERES Laurent, membre du comité directeur des Yeti's Grenoble Roller Hockey
- REBUFFET-GIRAUD Marion, membre du comité directeur des Yeti's Grenoble Roller Hockey et joueuse en équipe féminine
- JOLY-VUILLEMIN Catherine, secrétaire de l'association Yeti's Grenoble Roller Hockey

Animation

- KOLYTCHEFF Boris, responsable Unité Accompagnement Formation

Prise de note et compte-rendu

- EUCHER Emmanuelle, Chargée d'appui aux initiatives citoyennes

Synthèse des échanges réunion de médiation 1

Historique de la démarche

Lors de la dernière édition du Budget Participatif, le club des Yeti's de Grenoble a porté le projet « Créer un espace Indoor pour le roller ». Le projet qui consistait à créer un espace dédié aux pratiques du roller sur toutes ses formes est arrivé en première position au forum des idées du budget participatif. Lors de la phase d'instruction des projets, les services de la Ville de Grenoble n'ont pas trouvé de lieu sur le territoire qui permettait d'envisager cet espace dédié. Le projet n'a donc pas été retenu pour faire partie des projets soumis au vote.

Le club des Yeti's a ensuite mobilisé le dispositif d'interpellation citoyenne afin de demander à la Ville de Grenoble comment le club pouvait être soutenu dans ses activités vis-à-vis des difficultés qu'il rencontre.

Présentation de la problématique par les porte-paroles :

Aujourd'hui le club des Yeti's, a des matchs et des entraînements de roller hockey (sport mixte) dispersés dans plusieurs équipements de la Ville de Grenoble :

- Gymnase Charles Munch : entraînements des équipes
- Gymnase Ampère : matchs des équipes jeunes, seniors N2 et Féminine
- Halle Clémenceau : matchs élite qui ont lieu 1x/mois environ

Cette dispersion entraîne plusieurs problématiques :

- Manutention :
 - Une partie du matériel doit être déplacé de salles en salles
 - À la halle Clemenceau l'installation du terrain prend 2h30 : plaques à positionner au sol, installation des balustrades, cages et filets.
- Visibilité : le club n'est pas relié à un seul lieu et est, de ce fait, peu identifiable
- Développement du club : lors de ses entraînements le club est au maximum de la capacité d'accueil dans la salle Munch. Au gymnase Ampère, des vestiaires manquent pour accueillir les joueurs et les arbitres. De plus, ces salles ne disposent pas de gradins et ne peuvent donc pas recevoir du public. Dans ces conditions il est difficile pour le club de s'agrandir. Enfin, le fait de s'entraîner dans une salle différente que celle des matchs ne permet pas un entraînement optimal.

Demande principale des Yeti's à la Ville de Grenoble :

Trouver une salle avec gradins qui permette au club d'installer son sol de manière permanente. Ce sol est constitué d'un revêtement de dalles stillmat.

Cette demande est soutenue par 5 autres clubs de sport à roulettes de Grenoble. Les 8 disciplines de la fédération peuvent pratiquer sur ce revêtement ainsi que des scolaires. Actuellement les Yeti's louent leur sol à d'autres clubs. Un marquage est fait sur ce sol pour les Yeti's mais il peut accueillir un marquage supplémentaire. L'association dispose d'une machine pour marquer le sol.

Une possibilité, pensée par le club, pourrait être d'intervertir les salles avec un autre club qui dispose d'une salle avec gradins mais qui ne les utilise pas.

Réponse de la Ville de Grenoble à la demande :

La Ville de Grenoble a un certain nombre d'équipements sportifs et a décidé de ne pas en construire de nouveau. La Ville est dans une démarche de rénovation des équipements existants (Hoche, Malherbe, etc) et des terrains en herbe.

Actuellement les gymnases sont ouverts de 8h à 22h et sont utilisés à quasi 100% de leur capacité d'accueil. Les équipements sont mutualisés et partagés par différentes associations et écoles. De plus, il existe peu d'équipements avec tribunes :

- La halle Clémenceau
- Le centre sportif Hoche
- Le Gymnase Reynies Bayard

Le deuxième frein à la demande est que la pratique du Roller Hockey demande un aménagement particulier. En effet, en plus de l'installation d'un sol spécifique, la pratique impose d'installer une protection murale.

Ainsi, si un lieu est équipé pour le roller cela risque d'être au détriment d'autres disciplines sportives pratiquées dans le même équipement.

A ce jour la Ville ne voit pas de solution afin de répondre positivement à la demande. La demande va cependant être étudiée.

Questions des porte-paroles annexes à la demande principale et réponses Ville :

1) *Quels sont les critères d'attribution des subventions aux clubs sportifs ?*

Le club des Yeti's ne peut pas augmenter son nombre de licenciés (230 maximum) vis-à-vis des problématiques d'accueil des infrastructures où il joue. Ainsi, dans le cas où le nombre de licenciés est un critère pour avoir des subventions, le club est pénalisé.

Réponse : Afin d'évaluer une demande de subvention il existe différents critères dont la mixité et le type de public par exemples. Le nombre de licenciés est un critère mais le faible nombre de licenciés a peu d'impact sur le montant d'une subvention.

2) *Le club peut-il disposer de créneaux supplémentaires dans les salles qu'il utilise ?*

Réponse : Actuellement ce n'est pas une possibilité car le taux d'occupation des salles est à son taux maximal. Cependant, chaque année, une campagne de demande de créneaux est lancée ce qui entraîne une réévaluation annuelle des attributions de créneaux.

3) *Les équipements sportifs sont-ils ouverts les dimanches?*

Réponse : Le dimanche, les structures sont ouvertes pour les manifestations sportives seulement. Aujourd'hui la collectivité n'est pas capable de prendre en charge l'ouverture aux entraînements. En effet , cette ouverture serait un coût pour la collectivité (personnel et entretien).

4) *Est-il possible d'avoir un espace de stockage à l'abri des intempéries ? Le club récupère du matériel de seconde main auprès des pratiquants et auprès de la recyclerie sportive afin les prêter aux pratiquants et notamment aux jeunes car l'investissement dans un équipement peut être coûteux.*

Réponse :

Une ville n'a pas vocation à stocker du matériel appartenant aux associations. En termes de gestion de patrimoine mobilier cela représente une contrainte supplémentaire.

Le stockage représente un coût financier car il peut engendrer des travaux. Le stockage se heurte également aux contraintes de sécurité de plus en plus fortes. En effet, tout stockage d'équipement représente un potentiel calorifique supplémentaire en cas d'incendie.

Ainsi, les demandes de stockage sont étudiées au cas par cas en s'appuyant sur des expertises ERP. Une étude va cependant être menée par la Direction de l'Immobilier.

Propositions de la Ville :

-Afin de gagner en visibilité la Ville incite le club à se saisir des jeux populaires 2024 de la Ville de Grenoble. Une page web active communique sur les équipements et événements sportifs de la ville :

<https://www.grenoble.fr/3089-le-programme-2024.htm>

-En parallèle de cette démarche d'interpellation, les porte-paroles peuvent également porter leur demande dans d'autres communes

Réponse de la Ville de Grenoble, en deuxième réunion de médiation, après étude des services

1ère demande : Trouver une salle avec gradins qui permette au club d'installer son sol de manière permanente

Réponse de la Direction des Sports : Aujourd'hui il n'existe pas sur le territoire Grenoblois de salle mutualisable qui permette de laisser le sol en dalle stillmat des yeti's de manière continue. La tension sur les équipements implique que ces équipements puissent accueillir plusieurs disciplines. Or, les techniciens de la Direction du sport ont évalué que la dalle stillmat serait trop impactante pour d'autres pratiques.

Pour rappel il n'y a aucune hiérarchie entre les activités sportives pour la Ville de Grenoble.

2ème demande : Avoir un lieu de stockage supplémentaire à l'abri des intempéries

Réponse de la Direction de l'Immobilier (DIM) : De manière globale, la Ville rencontre une problématique de manque de stockage, pour les associations sportives et pour tout type d'associations. La DIM, qui gère l'ensemble des équipements municipaux, n'a pas trouvé de lieu de stockage qui pourrait être dédié à l'équipement des Yeti's.

Cependant le stockage de matériel et notamment pédagogique est un enjeu important pour la Ville qui est en recherche de solutions.

Informations complémentaires :

- Les Yeti's se sont renseignés sur le dispositif métropolitain de pétition citoyenne. Ils n'ont cependant pas pu porter leur demande au sein de ce dispositif car celle-ci est hors du champ des compétences métropolitaines.
- Les matchs des Yeti's sont parus sur le site des jeux populaires de la Ville. Suite aux jeux, l'agenda perdure et est toujours accessible. Il est donc possible pour les Yeti's de continuer à publier leurs événements sur le site dédié.